

Fioul domestique

Le fioul domestique est issu du raffinage du pétrole, comme le gazole et le kérosène. Il est composé d'un mélange d'hydrocarbures, d'additifs et de colorants.

Comment l'éliminer ? Contacter une entreprise spécialisée dans le curage ou la vidange de citerne de fioul.

DES DANGERS POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

C'est un produit inflammable, nocif, cancérigène possible et dangereux pour l'environnement.



Un contact cutané fréquent ou prolongé avec du fioul peut provoquer des dermatoses. Son ingestion est susceptible d'engendrer une pneumopathie d'inhalation. Une accumulation de vapeurs peut être à l'origine d'irritation des voies respiratoires et des muqueuses.

Le fioul est particulièrement toxique pour la faune aquatique et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Il faut donc empêcher toute contamination du sol et de l'eau, ainsi que tout écoulement dans les égouts, caniveaux ou rivières.



COMMENT L'UTILISER AU MIEUX ?

Entretien :

Une cuve à fioul doit être éprouvée tous les 10 ans.

Stockage :

Le fioul doit être stocké à température ambiante, à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source possible d'inflammation dans un local bien ventilé pour éviter tout risque d'incendie et d'explosion.

En cas de déversement accidentel :

Prévenir les pompiers si le déversement est important. Éliminer toute source d'inflammation pour éviter l'incendie.

Si vous pouvez intervenir, protégez-vous : gants, lunettes, bottes, vêtement imperméable aux hydrocarbures, masque si risque d'inhalation de vapeurs.

Ne laissez pas pénétrer les fuites dans les égouts ou les cours d'eau.

Récupérer les débordements au moyen de matériaux absorbants comme du sable. Conserver ces déchets dans des récipients clos et étanches.

Contactez votre commune pour trouver une filière adaptée à l'élimination de ces déchets.

Changement de chauffage :

Votre cuve doit être dégazée par un professionnel qui prendra à sa charge l'élimination du fioul résiduel. Ensuite, le réservoir doit être comblé avec un produit neutre (sable, béton maigre).

ÉLIMINATION

Les déchets de fioul et les emballages vides peuvent être recyclés ou brûlés dans une installation agréée.

en partenariat avec :

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Conseil Général



L'Acteur de votre quotidien

